

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

DÉLIBÉRATION n° 2026-14
Votée le 27 avril 2026
Désignation des délégués pour siéger au
Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV).

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de LES CARS, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Florence BELAIR, Maire.

Etaient présents : AMIOT Leslie, BARATAUD Marie-Pierre, BAUDRU Christine, BELAIR Florence, BOUTINAUD Monique, BROUSSAUD Aymeric, CARLINI Matthieu, DELAUTRETTE Stéphane, DUFOURNEAU Gaël, GAYOT Loïc, GLOAGUEN Vincent, JOUHANNY Guy, LUBRANO Stéphanie, MALLEFONT René

Absents excusés : BERNARDAUD Gwénola

Ont donné pouvoir : BERNARDAUD Gwénola donne pouvoir à BARATAUD Marie-Pierre

Secrétaire de séance : BARATAUD Marie-Pierre

Le Conseil Municipal,

Le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV) est un syndicat mixte à échelle départementale. Il joue un rôle clé dans l'aménagement du territoire et pour la transition énergétique locale. Autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité, le SEHV est le garant d'une énergie électrique disponible, de qualité et accessible à tous sur le territoire de sa concession. Il est maître d'ouvrage et maître d'œuvre d'infrastructures d'électricité, d'éclairage public, de mobilité électrique et de télécommunications électroniques.

La commune doit désigner un représentant pour siéger au Secteur territorial Energies SUD du SEHV.

Il est précisé que seuls des représentants titulaires sont à désigner.

Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5721-2) ;

Vu l'article 6.2 des statuts du Syndicat Énergies Haute-Vienne ;

Considérant la nécessité pour le SEHV de procéder au renouvellement de ses représentants ;

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de procéder à cette désignation à main levée en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales ;

DÉCIDE

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que le représentant du Conseil Municipal auprès du Syndicat Energie Haute-Vienne sera :

Délégué titulaire	René MALLEFONT
--------------------------	----------------

➤ La présente délibération sera transmise au Syndicat Énergies Haute-Vienne ainsi qu'à la Préfecture.

➤ La Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

VOTE ☞ **POUR : 12**
☞ **CONTRE : -**
☞ **ABSTENTION : 3**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Certifié conforme Publié le

Fait à Les Cars

ID : 087-218702900-20260505-DELIB_2026_14-DE

La Secrétaire,

Marie-Pierre BARATAUD.



La Maire,

Florence BELAIR.

